

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

SOUS-DIRECTION DES EXAMENS SCOLAIRES

N° 2042 MENA/DECO/SDECS

22 OCT 2021

MODE OPERATOIRE DES INSCRIPTIONS AUX EXAMENS DU BEPC ET DU BACCALAUREAT DE LA SESSION 2022

I- LES GRANDES ETAPES DES INSCRIPTIONS

❖ LE CANDIDAT OFFICIEL

- 1- Vérification de la présence sur la plateforme AGCE
- 2- Impression de la fiche de paiement du candidat
- 3- Paiement en ligne des droits d'examen sur le serveur de la banque du Trésor
- 4- Impression du reçu de paiement sur le serveur de la banque du Trésor
- 5- Correction des options d'examen en établissement
- 6- Impression de la fiche d'inscription

❖ LE CANDIDAT LIBRE

- 1- Renseignement de la fiche de paiement sur le site internet de la DECO www.men-deco.org
- 2- Impression de la fiche de paiement du candidat
- 3- Paiement en ligne des droits d'examen sur le serveur de la banque du Trésor
- 4- Impression du reçu de paiement sur le serveur de la banque du Trésor
- 5- Correction des options d'examen en DRENA/DDENA
- 6- Impression de la fiche d'inscription

II- DEROULEMENT DES INSCRIPTIONS

❖ LE CANDIDAT OFFICIEL

1- VERIFICATION DE LA PRESENCE SUR LA PLATEFORME AGCE

Pour être candidats aux examens du BEPC et du Baccalauréat, tous les élèves des classes de troisième et de terminale doivent **obligatoirement être inscrits** sur la plateforme **AGFNE**.

Après leur inscription en ligne, les élèves des classes d'examen sont automatiquement transférés de la plateforme AGFNE à la plateforme AGCE par synchronisation.

2- IMPRESSION DE LA FICHE DE PAIEMENT DU CANDIDAT

Les chefs d'établissement invitent les candidats à imprimer leur fiche de paiement afin de :

- ✓ s'assurer de la conformité des informations relatives à leur identité ;
- ✓ se conformer au processus de paiement en ligne.

3- PAIEMENT EN LIGNE DES DROITS D'EXAMEN SUR LE SERVEUR DE LA BANQUE DU TRESOR (du Lundi 18 octobre au Vendredi 17 décembre 2021)

Les droits d'examen sont payés en ligne à la banque du Trésor **via trésorPay en composant *760# sur tout réseau mobile.**

Les droits d'examen sont fixés comme suit :

- **BEPC** : deux mille (2000) francs ;
- **Baccalauréat** : cinq mille (5000) francs.

4-IMPRESSON DU RECU DE PAIEMENT SUR LE SERVEUR DE BANQUE DU TRESOR

Une fois le paiement effectué en ligne, le candidat imprime son reçu de paiement sur le serveur de la banque du Trésor.

5- CORRECTION DES OPTIONS D'EXAMEN EN ETABLISSEMENT (du Lundi 18 octobre au Vendredi 24 décembre 2021)

Le chef d'établissement, sur la plateforme AGCE :

- ✓ renseigne les matières facultatives selon le choix du candidat;
- ✓ contrôle et corrige les erreurs éventuelles sur les options d'examen (LV et série).

Le choix des matières facultatives intervient après le paiement des droits d'examen.

Procédure de choix des matières facultatives :

- 1- le candidat indique ses choix au chef d'établissement ;
- 2- le chef d'établissement valide les choix ;
- 3- le candidat paie en ligne sur le serveur de la banque du Trésor les frais de ces matières facultatives et imprime son reçu.

Les épreuves facultatives sont soumises au paiement des sommes suivantes :

- ✓ BEPC : cinq cents (500) francs pour l'épreuve facultative choisie ;
- ✓ Baccalauréat : mille (1000) francs par épreuve facultative choisie.

6- IMPRESSION DE LA FICHE D'INSCRIPTION

A la fin de la procédure, l'administration demande à chaque candidat d'imprimer sa fiche d'inscription.

❖ LE CANDIDAT LIBRE

- 1- RENSEIGNEMENT DE LA FICHE DE PAIEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA DECO www.men-deco.org
(du Lundi 18 octobre au Vendredi 10 décembre 2021)

Le candidat libre :

- ✓ fait le choix d'une DRENA/DDENA ;
- ✓ renseigne lui-même la fiche de paiement en ligne **sur la plateforme AGCE** via le site de la DECO www.men-deco.org, conformément à la procédure en vigueur ;
- ✓ contrôle minutieusement l'exactitude des informations saisies ;
- ✓ valide les informations sur la fiche.

- 2- IMPRESSION DE LA FICHE DE PAIEMENT **(du Lundi 18 octobre au Vendredi 10 décembre 2021)**

Le candidat libre imprime lui-même sa fiche de paiement.

- 3- PAIEMENT EN LIGNE DES DROITS D'EXAMEN SUR LE SERVEUR DE LA BANQUE DU TRESOR **(du Lundi 18 octobre au Vendredi 17 décembre 2021)**

Les droits d'examen sont payés en ligne à la banque du Trésor **via trésorPay en composant *760# sur tout réseau mobile.**

Les droits d'examen sont fixés comme suit :


- BEPC : deux mille (2000) francs ;
- Baccalauréat : cinq mille (5000) francs.

- 4- IMPRESSION DU REÇU DE PAIEMENT SUR LE SERVEUR DE LA BANQUE DU TRESOR

Après le paiement en ligne des droits d'examen, le candidat libre imprime son reçu de paiement sur la plateforme de la Banque du Trésor.

- 5- CORRECTION DES OPTIONS D'EXAMEN EN DRENA/DDENA **(du Lundi 18 octobre au Vendredi 24 décembre 2021)**

Le DRENA/DDENA, sur la plateforme et en présence du candidat libre :

- ✓ renseigne les matières facultatives ;
- ✓ contrôle et corrige les erreurs éventuelles sur les options d'examen (LV et série). 

Le choix des matières facultatives intervient après le paiement des droits d'examen.

Procédure de choix des matières facultatives :

- 1- le candidat indique ses choix au chef d'établissement ;
- 2- le chef d'établissement valide les choix ;
- 3- le candidat paie en ligne sur le serveur de la banque du Trésor les frais de ces matières facultatives et imprime son reçu.

Les épreuves facultatives sont soumises au paiement des sommes suivantes :

- ✓ BEPC : cinq cents (500) francs pour l'épreuve facultative choisie ;
- ✓ Baccalauréat : mille (1000) francs par épreuve facultative choisie.


6 -IMPRESSION DE LA FICHE D'INSCRIPTION (du Lundi 18 octobre au Vendredi 24 décembre 2021)

N.B.: Le candidat libre n'aura aucune autre possibilité de correction après le dépôt de cette fiche pour la validation en DRENA/DDENA.

Le candidat libre se rend à la DRENA/DDENA pour la validation de sa candidature, muni des pièces suivantes :


- le reçu de paiement en ligne sur le serveur de la banque du Trésor ;
- la fiche de paiement ;
- la fiche cursus DSPS ou le certificat de scolarité des classes de Seconde, Première et Terminale délivré par un établissement secondaire public ou privé autorisé par le ministère de tutelle ;
- la photocopie de sa carte nationale d'identité ou de son passeport biométrique en cours de validité au 31 décembre 2022 pour le candidat ivoirien ;
- la photocopie de la carte de séjour ou de la carte consulaire en cours de validité au 31 décembre 2022 pour le candidat non ivoirien ;
- le reçu de la demande d'authentification du diplôme du BEPC ou du diplôme équivalent obtenu avant la session 2020 ;

ou

- le reçu de la demande de relevé de notes du Baccalauréat de la session 2020 ou 2021 pour tout candidat ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à huit sur vingt, 

ou

- la photocopie légalisée du diplôme étranger équivalent (n'accepter la photocopie légalisée que sur présentation de l'original du diplôme).

A la fin du processus de validation en DRENA/DDENA, le candidat libre imprime lui-même sa fiche d'inscription qui certifie sa présence effective dans le fichier des candidats au BEPC ou au Baccalauréat de la session. 



DOSSO NIMAGA Mariam
Inspecteur Général